

# Sages - femmes



© 2015 Les Echos Publishing

Le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes (CNOSF) vient de mettre à la disposition des sages-femmes un nouveau service en ligne pour leur permettre d'accéder à leurs données personnelles et effectuer des démarches administratives, notamment signaler tout changement de situation. Grâce à lui, ces démarches devraient être plus simples et plus rapides, et les échanges entre les professionnels et l'Ordre plus fluides.

Concrètement, ce service, réservé aux sages-femmes inscrites au tableau, est accessible depuis la page d'accueil du site de l'Ordre via l'onglet « Mon espace ». Il est nécessaire à la première connexion de créer cet espace personnel à l'aide de sa carte CPS, puis de le certifier par un code envoyé par email ou par téléphone. Une fois le compte certifié, le praticien pourra consulter les données le concernant, effectuer certaines démarches, consulter l'historique de ses demandes... Ces données seront traitées par le CNOSF, puis communiquées au RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé).

Pour créer votre compte, [cliquez ici](#)

© 2015 Les Echos Publishing